



# Syndicat FORCE OUVRIÈRE du Conseil Général des Côtes d'Armor

## C.T.P. TERRITORIALISATION – Pole Solidarités

Le C.T.P. du Pôle solidarités s'est réuni comme prévu le 19 septembre.

Nous nous sommes étonnés que ce C.T.P. porte sur les seuls avis recueillis auprès des personnels pas sur les orientations retenues par l'Autorité territoriale.

Ceci d'autant plus que tout semble manifesterment quasiment "bouclé" :

- le dernier Côtes d'Armor magazine a déjà annoncé qu'il y aura 6 Maisons du Départements (M.D.D.), Quels services y seront regroupés ?
- la M.D.D. de GUINGAMP a déjà vu le jour ; celle de Dinan est sur les rails.
- Et sur le plan national, la presse se fait de plus en plus insistante sur une "réorganisation territoriale".

Nous avons indiqué que les remarques, interrogations et difficultés exposées par les agents sont importantes et doivent être prises en considération. Nous avons demandé un engagement sur ce point.

Nous avons insisté, notamment sur :

### ➤ **l'intérêt de l'usager**

Vous avez soulevé :

- la question de la distance : problèmes de proximité (6 M.D.D. au lieu de 12 C.S.D., une desserte qui ne répond pas toujours à la future localisation des M.D.D.) et problème de coût pour des usagers en situation difficile ;
- quel est l'intérêt pour les usagers de ce lien entre les 3 volets de la M.D.D. ;
- la question de la confidentialité ;
- la question du secret professionnel : en particulier en milieu rural avec une grande proximité des élus et dans un contexte marqué par la loi prévention de la délinquance.

Nous avons demandé très clairement que ces paramètres – et les inquiétudes des agents - soient pris en considération .

- **Pourquoi commencer par le Pôle solidarités ?** dont l'activité touche la population la plus précarisée et la plus fragile .

### ➤ L'organigramme :

Nous avons souligné les problèmes posés par l'organigramme actuel moins fonctionnel que le précédent :

- complexité et manque de lisibilité de la structure : double encadrement, multiplication de la hiérarchie intermédiaire ;
  - cloisonnement des services ,
  - éloignement des référents,
- en soulignant qu'il est essentiel de ne pas reproduire ces erreurs voire les accentuer.

Nous avons posé la question des nouvelles politiques sociales : incidence, notamment, du R.S.A. qui risque de modifier toute l'organisation. Devenir de l'Insertion ? (service et des chantiers d'insertion).

### **Il nous a été répondu :**

- que les remarques, interrogations, et difficultés exposées par les agents seront prises en considération .... A suivre.

- que l'organisation future n'est pas encore arrêtée (la M.D.D. de Guingamp serait en quelque sorte expérimentale) ; **nous demeurons d'autant plus sceptiques que des réorganisations similaires sont en préparation ou en cours dans des départements voisins avec, coïncidence, la même échéance : 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

- Mais que le Conseil Général ne peut absorber tous les désengagements. Qu'il est donc nécessaire de développer les partenariats et qu'une structure basée sur les Pays est "mieux à même de le faire".

- que le nombre de lieux d'accueils (C.M.S. en particulier) ne diminuera pas.

- que les Schémas, et en particulier le Schéma Départemental Enfance Famille définiront des orientations mais qu'un "audit" – encore un - sera réalisé entre septembre 2008 et septembre 2009 pour définir la mise en œuvre de ces orientations.

Et que concernant le SDEF, les Directeurs sont invités à faire des propositions d'ici la fin 2008 et bénéficieront pour ce faire d'un " accompagnement méthodologique " ... !

Bref tout cela paraît bien compliqué et bien coûteux, alors qu'il est si simple de centrer la vocation d'un service public sur son objet essentiel : l'intérêt de l'usager et que les professionnels ont dans ce domaine une très bonne connaissance du sujet .

En résumé, ce C.T.P. nous a donné l'impression d'une volonté de contourner le sujet principal : à savoir l'organisation territoriale future pour se centrer sur les résultats d'une consultation au demeurant apparemment réalisée de manière honnête et impartiale et donc plutôt consensuelle.

Les véritables questions à savoir comment les préoccupations des agents seront entendues ont été remises à plus tard.

**Nous resterons donc très mobilisés sur cette question et nous comptons sur vous pour ne pas céder au fatalisme et pour nous accompagner dans cette démarche.**

**Toute réorganisation doit être vue au CTP Départemental. Ce rendez vous sera essentiel.  
Et il est évident que nous n'oublierons pas, également,**

### ➤ **L'intérêt des agents**

Car en cas de mobilité éventuelle, ce paramètre là doit aussi être pris en considération.

Syndicat Départemental des Personnels territoriaux du Conseil Général des Côtes d'Armor  
6 Place du Général De Gaulle - 22000 Saint-Brieuc  
Tél :02.96.62.63.67 – Fax : 02.96.62.27.97 - [contact@force-ouvriere-cg22.com](mailto:contact@force-ouvriere-cg22.com)  
Site internet, accessible via la page F.O. sur le SPI (rubrique "à voir aussi) ou au  
<http://www.force-ouvriere-cg22.com>